

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANCIE
Séance du 14 septembre 2026**

Délibération n° 2026.09.68

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD et Emmanuel CHERMETTE

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Objet : Accord de principe – convention avec le centre de loisirs de Villié-Morgon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau centre de loisirs est opérationnel depuis le 1^{er} septembre à Villié-Morgon.

Pour que les enfants puissent en bénéficier, la commune doit devenir commune partenaire. Un accord de principe devra être rendu selon les modalités suivantes :

- ♦ Coût de financement de la place par jour et par enfant à hauteur de 8.5 € (pour le centre social de Belleville qui assure dans un premier temps la gérance)
- ♦ Coût des locaux et fluides à hauteur de 0.60 € par jour et par enfant (pour la commune de Villié-Morgon)

Soit un coût global de 9.10 € par jour et par enfant.

Après accord, une convention partenariale sera ensuite établie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ donne son accord de principe selon les modalités sus visées
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale s'y afférente

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Valérie CALLARD

